

CADRE DE RÉFÉRENCE, 2^e édition

Évaluation et approbation des atlas

Enseignement primaire et secondaire



Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Coordination et rédaction

Bureau d'approbation du matériel didactique
Direction des ressources didactiques
Secteur du développement pédagogique
et du soutien aux élèves

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour toute information :

Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Édifice Marie-Guyart
Aile Saint-Amable, 3^e étage
1060, rue Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E6
Téléphone : 418 643-3534

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, 2015

ISBN 978-2-550-72319-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2015

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : Renseignements généraux	1
1. Rôle de l'atlas dans l'enseignement et l'apprentissage	3
2. Conditions préalables à l'approbation	4
3. Évaluation des atlas	5
4. Durée d'approbation des atlas	5
DEUXIÈME PARTIE : Critères d'évaluation	7
Aspects pédagogiques	9
• Premier critère	9
<i>L'atlas propose un contenu propre soit aux sociétés, soit aux territoires à l'étude, soit aux deux à la fois, et qui permet le développement des compétences disciplinaires énoncées dans le domaine de l'univers social du Programme de formation.</i>	
○ Primaire : Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	9
○ Secondaire : Géographie, 1 ^{er} cycle, et géographie culturelle (option), 3 ^e année du 2 ^e cycle	11
○ Secondaire : Histoire et éducation à la citoyenneté, 1 ^{er} et 2 ^e cycles, et histoire du 20 ^e siècle (option), 3 ^e année du 2 ^e cycle	13
○ Secondaire : Monde contemporain, 3 ^e année du 2 ^e cycle	15
• Deuxième critère	17
<i>L'atlas propose un contenu exact, actuel et objectif.</i>	
• Troisième critère.....	18
<i>L'atlas propose un contenu adapté aux élèves sur le plan cognitif, affectif, linguistique et culturel.</i>	

PREMIÈRE PARTIE

Renseignements généraux

1. Rôle de l'atlas dans l'enseignement et l'apprentissage

Les atlas sont des livres de référence d'usage courant pouvant être considérés comme du matériel didactique de base. En effet, bien qu'un certain nombre de cartes soient présentées dans les manuels spécialement conçus pour les programmes du domaine de l'univers social du primaire et du secondaire, l'atlas demeure un ouvrage essentiel au développement des compétences disciplinaires propres à ces programmes et exposées dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Dans le Programme de formation du primaire, on considère l'atlas, dès le 2^e cycle, comme un outil de travail qui permet à l'élève de prendre conscience des liens entre les réalités sociales, territoriales, politiques, économiques et historiques. Cette orientation se confirme au secondaire, où il est question, entre autres choses, de la lecture de l'organisation d'un territoire, de l'interprétation des réalités territoriales, de la démarche de recherche et de l'exploitation de différentes ressources, dont les atlas.

Vu sous l'angle d'un ouvrage de référence d'usage courant, l'atlas doit :

- offrir une grande diversité de cartes, d'échelles et de thèmes qui invitent l'élève à faire des observations comparatives et évolutives, et à procéder à des analyses géographiques ou historiques;
- offrir plusieurs modes de représentation (coupe schématique, paysages, maquettes, etc.) de l'espace et du temps;
- permettre d'observer la répartition spatiale et temporelle des phénomènes étudiés;
- permettre de situer et de localiser précisément des phénomènes géographiques et sites historiques;
- présenter plusieurs types de renseignements :
 - aspects physiques (climats, grands reliefs, ensembles hydrographiques ou physiographiques, ressources naturelles, etc.);
 - aspects humains (populations, religions, économie, politique, urbanisation, industrie, environnement, tourisme, etc.);
- présenter les données de façon que l'élève puisse dégager des relations et tirer ses propres conclusions concernant les atouts et contraintes liés, selon le cas, aux sociétés, aux territoires, aux réalités sociales, aux problèmes et enjeux, aux temps forts historiques ou aux aires culturelles à l'étude;
- aider l'élève à se familiariser avec les éléments de cartographie (titre, échelle, légende, orientation, projection).

2. Conditions préalables à l’approbation

Pour être admissibles à l’approbation, les atlas doivent satisfaire aux conditions suivantes :

L’atlas répond à la définition d’un ouvrage de référence d’usage courant.

Ce type d’atlas est composé de cartes, de graphiques, de tableaux, de photographies, de courts textes, etc., qui se rapportent, notamment, au domaine de l’univers social du Programme de formation.

L’atlas est désigné comme un matériel didactique.

On trouve, dans les premières pages de l’ouvrage, la mention du destinataire, de la discipline visée et de la collection, s’il y a lieu. L’atlas ne comporte aucune publicité relative à des ouvrages scolaires ou autres.

L’atlas ne renvoie d’aucune façon à des cahiers d’exercices.

Il ne comporte pas de renvois à des activités ou à des exercices ni d’incitation explicite ou implicite à utiliser un cahier d’exercices ou des fiches reproductibles.

L’atlas, en version papier, est doté du type de reliure recommandé.

La version papier de l’atlas est dotée d’un type de reliure qui tient compte des lignes directrices énoncées par la Direction des ressources didactiques à ce sujet.

Documents à fournir

Avec toute demande d’approbation, les maisons d’édition sont tenues de fournir un formulaire d’attestation concernant la qualité de la langue (révision linguistique), l’exactitude scientifique (révision scientifique) et la conformité avec les règles d’utilisation du Système international d’unités de même qu’avec certaines normes d’écriture (révision normative).

3. Évaluation des atlas

Une fois que l’atlas est jugé admissible à l’approbation, son contenu est évalué en ce qui a trait aux aspects suivants :

- Aspects pédagogiques
 - Premier critère : le développement des compétences disciplinaires et la couverture des savoirs essentiels ou des contenus de formation propres au domaine de l’univers social du primaire ou du secondaire
 - Deuxième critère : l’exactitude, le caractère actuel et l’objectivité du contenu
 - Troisième critère : la qualité de la langue utilisée et l’adaptation à l’âge des élèves visés
- Aspects matériels : papier, composition, impression, mise en pages, outils de repérage, illustrations
- Aspects socioculturels : groupes minoritaires, sexes, caractéristiques personnelles et sociales, interactions des personnages, rédaction non sexiste
- Aspects confessionnels : valeurs morales et religieuses, s’il y a lieu
- Aspects conventionnels : règles et conventions relatives à la toponymie¹

Il est à noter que la liste des atlas conformes et approuvés sera publiée sur le site Web du Bureau d’approbation du matériel didactique (BAMD). Cependant, les atlas partiellement conformes par rapport à la discipline ou aux disciplines visées, selon le cas, seront désignés comme tels dans la liste des ouvrages approuvés.

4. Durée d’approbation des atlas

Pour que les ouvrages reflètent le mieux possible les réalités sociales, territoriales et politiques, leur durée d’approbation est de sept ans. L’approbation pourra être reconduite si, au terme de cette période, l’atlas est toujours actuel.

1. Article 128 de la Charte de la langue française.

DEUXIÈME PARTIE

Critères d'évaluation

Aspects pédagogiques

PRIMAIRE : Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté

Premier critère : L'atlas propose un contenu propre soit aux sociétés, soit aux territoires à l'étude, soit au deux à la fois, et qui permet le développement des compétences disciplinaires énoncées dans le domaine de l'univers social du Programme de formation.

Élément à considérer	Points d'analyse
1.1 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées au programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<p>1.1.1 Des cartes, des textes, des illustrations et des photographies permettent de recueillir des données servant au développement des compétences disciplinaires du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté du primaire.</p> <ul style="list-style-type: none">a) Des textes brefs accompagnent les éléments visuels, suscitent un questionnement et expliquent des réalités sociales et territoriales.b) L'information contenue dans les textes et les éléments visuels est organisée de façon à permettre d'établir des liens entre les sociétés et les territoires à l'étude.c) Des cartes, des textes, des illustrations, des graphiques, des schémas et des statistiques permettent de travailler l'ensemble des composantes de chacune des compétences.d) Les cartes géographiques et historiques sont de types variés (physiographiques, topographiques, hydrographiques, politiques, statistiques, etc.) en fonction des sociétés à l'étude.

Élément à considérer	Points d'analyse
<p>1.1 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées au programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (Suite)</p>	<p>1.1.2 Des cartes, des textes, des illustrations et des photographies se rapportent directement aux savoirs essentiels du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté du primaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ces documents présentent l'organisation sociale et territoriale des sociétés à l'étude aux époques ciblées comme point de départ. b) Ces documents présentent les changements d'organisation sociale et territoriale survenus dans ces sociétés aux nouvelles époques ciblées (même société à des époques différentes). c) Ces documents présentent les différences ou les diversités d'organisation au regard d'autres sociétés à l'étude pour une même époque. d) On y trouve des informations se rapportant aux savoirs essentiels de chacune des sociétés et de chacun des territoires à l'étude.

Aspects pédagogiques

SECONDAIRE : Géographie, 1^{er} cycle, et géographie culturelle (option), 3^e année du 2^e cycle

Premier critère : L'atlas propose un contenu propre soit aux sociétés, soit aux territoires à l'étude, soit aux deux à la fois, et qui permet le développement des compétences disciplinaires énoncées dans le domaine de l'univers social du Programme de formation.

Élément à considérer	Points d'analyse
<p>1.2 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées aux programmes de géographie</p>	<p>1.2.1 Des cartes, des textes, des illustrations et des photographies permettent de recueillir des données servant au développement des compétences disciplinaires d'un ou des deux programmes associés au volet « géographie » du domaine de l'univers social au secondaire.</p> <p>a) Des photographies de paysages représentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des caractéristiques des cinq territoires types et des organisations territoriales à l'étude (géographie, 1^{er} cycle, CD1); • des caractéristiques organisationnelles des six aires culturelles prescrites, et des facteurs naturels et humains qui en sont responsables (géographie culturelle, 2^e cycle, CD1). <p>b) Des textes brefs suscitent un questionnement et complètent les cartes et les paysages (géographie, 1^{er} cycle, CD1, CD2 et CD3; géographie culturelle, 2^e cycle, CD1 et CD2).</p> <p>c) Des cartes thématiques permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de traiter d'un enjeu territorial (géographie, 1^{er} cycle, CD2); • de refléter le dynamisme d'une aire culturelle (géographie culturelle, 2^e cycle, CD2); <p>et ce, dans le respect des angles d'entrée.</p> <p>d) Des cartes thématiques à l'échelle mondiale permettent d'étudier les réalités géographiques d'ordre planétaire (géographie, 1^{er} cycle, CD3).</p>

Élément à considérer	Points d'analyse
	<p>e) Une même organisation territoriale ou culturelle est présentée dans ses relations avec d'autres territoires, permettant ainsi l'emboîtement des échelles locale, régionale, nationale et internationale (ex. : Montréal sur l'île, dans la région métropolitaine, au Québec, au Canada et dans le monde ou encore l'aire culturelle africaine et les diasporas africaines).</p> <p>f) Des cartes, des représentations de paysages, des graphiques, des schémas et des statistiques permettent de travailler l'ensemble des composantes des compétences.</p> <p>g) Les cartes sont de types variés (politiques, thématiques, statistiques, hydrographiques, etc.) et à l'échelle du Québec, du Canada, d'un continent ou du monde.</p>
<p>1.2 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées aux programmes de géographie (Suite)</p>	<p>1.2.2 Des cartes, des textes, des illustrations et des photographies se rapportent au contenu des programmes de géographie du secondaire.</p> <p>a) Ces documents présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cinq territoires types (urbain, régional, agricole, autochtone et protégé) (géographie, 1^{er} cycle); • les six aires culturelles (africaine, arabe, indienne, latino-américaine, occidentale et orientale) (géographie culturelle, 2^e cycle). <p>b) Ces documents présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des organisations territoriales, y compris celles dont l'étude est obligatoire (Montréal en tant que métropole, Québec <i>intra-muros</i>, une région touristique du Québec ou du Canada et le territoire agricole du Québec) et une au choix pour chaque territoire (géographie, 1^{er} cycle); • les objets de lecture et d'interprétation propres à chaque aire culturelle (géographie culturelle, 2^e cycle). <p>c) L'information est organisée de manière à tenir compte du concept central.</p> <p>d) Des informations sont données en ce qui a trait aux concepts communs et particuliers des différents territoires ou des différentes aires culturelles.</p> <p>e) Ces documents illustrent des repères culturels associés aux organisations territoriales ou aux aires culturelles à l'étude.</p>

Aspects pédagogiques

SECONDAIRE : Histoire et éducation à la citoyenneté, 1^{er} et 2^e cycles, et histoire du 20^e siècle (option), 3^e année du 2^e cycle

Premier critère : L’atlas propose un contenu propre soit aux sociétés, soit aux territoires à l’étude, soit aux deux à la fois, et qui permet le développement des compétences disciplinaires énoncées dans le domaine de l’univers social du Programme de formation.

Élément à considérer	Points d’analyse
<p>1.3 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées aux programmes d’histoire et éducation à la citoyenneté et d’histoire du 20^e siècle</p>	<p>1.3.1 Des cartes d’époque, des cartes contemporaines, des textes, des illustrations et des photographies permettent de recueillir des données servant au développement des compétences disciplinaires d’un ou de plusieurs programmes associés au volet « histoire » du domaine de l’univers social au secondaire.</p> <p>a) Des textes brefs présentent des commentaires explicatifs qui suscitent un questionnement en complément des cartes, des illustrations, des photographies, des graphiques, des statistiques, etc. (histoire et éducation à la citoyenneté, CD1, CD2 et CD3; histoire du 20^e siècle, CD1 et CD2).</p> <p>b) Les cartes sont à échelles variées (locale, régionale, nationale, mondiale, etc.) pour la même réalité (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle, CD1 et CD2).</p> <p>c) Ces documents présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une même réalité à des périodes différentes (histoire et éducation à la citoyenneté, CD1 et CD2); • les caractéristiques des temps forts historiques sous l’angle de la durée (histoire du 20^e siècle, CD1 et CD2). <p>d) Ces documents suscitent le questionnement chez l’élève dans une perspective historique (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle, CD1).</p>

Élément à considérer	Points d'analyse
<p>1.3 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées aux programmes d'histoire et éducation à la citoyenneté et d'histoire du 20^e siècle (Suite)</p>	<p>1.3.2 Des cartes d'époque, des cartes contemporaines, des textes, des illustrations et des photographies se rapportent directement au contenu d'un ou de plusieurs programmes associés au volet « histoire » du domaine de l'univers social au secondaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ces documents présentent toutes les réalités sociales à l'étude. b) Ils sont organisés de manière à tenir compte de l'angle d'entrée qui détermine l'objet d'interprétation pour chacune des réalités sociales (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle). c) L'information est organisée de manière à tenir compte du concept central associé aux différentes réalités sociales (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle). d) Des informations sont données en ce qui concerne les concepts communs, particuliers et historiques des réalités sociales (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle). e) Ces documents présentent au moins un « Ailleurs » par réalité sociale (histoire et éducation à la citoyenneté), de même que des repères culturels et des repères de temps signifiants (histoire et éducation à la citoyenneté et histoire du 20^e siècle).

SECONDAIRE : Monde contemporain, 3^e année du 2^e cycle

Premier critère : L'atlas propose un contenu propre soit aux sociétés, soit aux territoires à l'étude, soit aux deux à la fois, et qui permet le développement des compétences disciplinaires énoncées dans le domaine de l'univers social du Programme de formation.

Élément à considérer	Points d'analyse
1.4 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées au programme <i>Monde contemporain</i>	<p>1.4.1 Des cartes d'époque, des textes, des illustrations et des photographies permettent de recueillir des données servant au développement des compétences disciplinaires liées au programme <i>Monde contemporain</i>.</p> <ul style="list-style-type: none">a) Des textes brefs présentent des commentaires explicatifs qui suscitent un questionnement en complément des cartes, des illustrations, des photographies, des graphiques, des statistiques, etc. (CD1 et CD2).b) Les cartes sont à échelles variées (locale, régionale, nationale, mondiale, etc.) pour un même thème (CD1 et CD2).c) Ces documents présentent le caractère mondial des problèmes considérés (CD1).d) Ces documents reflètent la situation mondiale actuelle et permettent d'établir des liens avec la géographie, l'histoire, l'économie et la politique (CD1 et CD2).

Élément à considérer	Points d'analyse
<p>1.4 Pertinence des cartes, des textes, des illustrations et des photographies en fonction du développement des compétences disciplinaires liées au programme <i>Monde contemporain</i> (Suite)</p>	<p>1.4.2 Des cartes, des textes, des illustrations et des photographies se rapportent directement au contenu associé aux volets « géographie », « histoire », « économie » et « politique » du programme <i>Monde contemporain</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ces documents présentent tous les thèmes à l'étude. b) Ils sont organisés de manière à tenir compte de l'angle d'entrée qui détermine l'objet d'interprétation et l'objet de prise de position pour chaque thème. c) L'information est organisée de manière à tenir compte du concept central associé aux différents thèmes. d) Des informations sont données en ce qui a trait aux concepts communs et particuliers. e) Ces documents présentent au moins un enjeu par thème de même que des repères culturels signifiants.

Aspects pédagogiques (primaire et secondaire)

Deuxième critère : L'atlas propose un contenu exact, actuel et objectif.

Élément à considérer	Points d'analyse
2.1 Contenu exact et actuel	2.1.1 Le contenu (cartes, textes, illustrations, photographies, tableaux, etc.) présente les réalités telles qu'elles sont connues actuellement. 2.1.2 Le contenu est exempt d'erreurs. 2.1.3 Les références des sources d'information ayant servi à la réalisation de l'atlas sont complètes; elles accompagnent chaque document (cartes, textes, illustrations, photographies, tableaux, etc.).
2.2 Contenu (cartes, textes, illustrations, photographies, tableaux, etc.) objectif	2.2.1 Le contenu correspond aux théories reconnues dans la discipline considérée. 2.2.2 Le contenu présente des points de vue variés, fondés sur l'observation de divers faits.

Aspects pédagogiques (primaire et secondaire)

Troisième critère : L'atlas propose un contenu adapté aux élèves sur le plan cognitif, affectif, linguistique et culturel.

Élément à considérer	Points d'analyse
3.1 Texte d'introduction	3.1.1 Le contenu du texte d'introduction est succinct et permet aisément à l'élève de comprendre la structure et le contenu de l'ouvrage.
3.2 Outils de repérage	3.2.1 L'atlas contient un index, une table des matières et une bibliographie qui sont facilement repérables et simples à consulter. 3.2.2 La mise en pages est bien organisée.
3.3 Cartes, textes, illustrations, photographies, tableaux, diagrammes, etc.	3.3.1 Les cartes, les textes, les illustrations, les photographies, les tableaux, les diagrammes, etc., sont adaptés au développement cognitif des élèves visés. 3.3.2 Les textes accompagnant les éléments visuels sont écrits ou choisis avec le souci de la qualité de la langue. 3.3.3 Les cartes, les illustrations, les photographies, les tableaux, les diagrammes, etc., évitent la surcharge d'information pour faciliter le repérage des éléments importants.
3.4 Légendes et symboles des éléments visuels	3.4.1 Les légendes et les symboles qui accompagnent les cartes, les illustrations, les tableaux, les diagrammes, etc., sont cohérents et faciles à décoder. Ils respectent les conventions de rédaction de cartes.
3.5 Dimension des éléments visuels	3.5.1 La dimension des cartes, des illustrations, des photographies, des tableaux, des diagrammes, etc., est suffisante selon l'usage que l'élève est appelé à en faire.
3.6 Représentations graphiques	3.6.1 Le choix des représentations graphiques (lignes du temps, diagrammes à secteurs, histogrammes, etc.) est de nature à faciliter la compréhension.
3.7 Couleurs	3.7.1 Les couleurs utilisées dans les cartes, les illustrations, les photographies, les tableaux, les diagrammes, etc., contribuent à la clarté de l'information.

